

STATISTIQUE CANADA—LES DÉPENSES POUR FINS DE  
RECHERCHE

Question n° 293—**M. Nystrom:**

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelle somme totale Statistique Canada a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LES POURSUITES INTENTÉES POUR PUBLICITÉ TROMPEUSE

Question n° 754—**M. Fleming:**

Quelles sont les dernières statistiques publiées relativement aux poursuites entraînées par la publicité trompeuse, a) quel est le nom des sociétés en cause, b) combien de fois ces sociétés ont-elles été accusées et condamnées?

(Le document est déposé.)

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet de la question n° 107. Elle est au *Feuilleton* depuis le 27 février. Elle n'a rien de compliqué. Elle demande des données touchant l'effectif des ministères et des organismes du gouvernement fédéral à Terre-Neuve et je ne puis m'expliquer pourquoi je n'obtiens pas de réponse.

**M. Foster:** Je serai heureux de m'enquérir à ce sujet et de faire bientôt rapport au député.

**M. Paproski:** J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, en trois occasions différentes, à savoir les 16 et 17 avril et le 6 mai, j'ai attiré l'attention des députés sur la déclaration faite par le secrétaire parlementaire relativement à la question n° 319. Le 15 avril, le député a déclaré qu'il en coûterait 1.5 million de dollars aux contribuables pour donner une réponse à cette question, démontrant ainsi les injustices dont fait preuve le gouvernement à l'égard des Canadiennes. Les 16 et 17 avril, j'ai soulevé la question de privilège pour protester contre la déclaration faite par le secrétaire parlementaire, du fait qu'il entravait l'exercice du droit qu'ont les députés à demander des renseignements au gouvernement.

J'oppose un démenti à sa déclaration. Le 17 avril, le leader du gouvernement à la Chambre a promis que le secrétaire parlementaire nous donnerait des explications sur sa déclaration extraordinaire. Je viens d'apprendre, après avoir plusieurs fois demandé qu'une réponse me soit donnée à la question n° 319, que les ministères avaient préparé leur réponse et qu'ils l'avaient transmise au ministre, en mars dernier. On a ensuite appris que dans les ministères on avait demandé aux agents du personnel de faire savoir aux responsables des réponses à fournir aux questions posées à la Chambre combien de temps il avait fallu pour rédiger les réponses, quand elles avaient été prêtes et quand elles étaient parvenues au cabinet du ministre. On a également appris qu'il existe une coutume voulant que si un agent estime qu'une réponse à une question figurant au *Feuilleton* reviendrait à plus de \$200, il doit en aviser le responsable des réponses à donner aux questions posées à la Chambre, lequel jugera alors de l'opportunité de préparer une réponse.

Dans le cas de la question n° 319, concernant les traitements payés aux femmes, rien ne laissait en fait entrevoir qu'il en coûterait plus de \$200 pour préparer la réponse, si

*Demandes de documents*

bien qu'elle a été rédigée, sans autres considérations. Que des questions aient ensuite été posées pour savoir à quelle date les réponses étaient effectivement prêtes, et que ceux qui étaient responsables de la rédaction de ces réponses n'aient pas avisé l'adjoint du ministre qu'il en coûterait plus de \$200 révèle de toute évidence que la déclaration faite par le député de Kenora-Rainy River est fautive et trompeuse. S'il ne retire pas ses paroles, je demande au ministre de présenter des excuses à la Chambre pour lui; si le ministre n'a pas le courage de retirer cette déclaration, le premier ministre pourrait s'abaisser à le faire au nom de cette poule mouillée de ministre et de son secrétaire parlementaire.

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question n° 50. J'ai demandé à plusieurs reprises à la Chambre récemment pourquoi cette question était restée sans réponse et quelle était la raison du retard. La question est inscrite au *Feuilleton* depuis longtemps, elle l'était déjà pendant la session précédente. Je n'avais pas l'intention de soulever à nouveau la question aujourd'hui, mais étant donné qu'elle concerne des voyages faits par le premier ministre pour se rendre à des réunions de Libéraux aux frais du trésor public et que celui-ci a changé d'attitude de manière évidente il y a quelques minutes en se préoccupant des prix à la veille d'une élection, j'ai pensé qu'il serait peut-être prêt à nous indiquer cet après-midi quand cette question recevra une réponse.

**M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur. Le député a posé beaucoup de questions au sujet des frais d'entretien des propriétés de la Promenade Sussex et du Lac Harrington et l'on a répondu à toutes ces questions, sauf une, je pense, qui concerne des travaux qui viennent d'être achevés. Je puis garantir au député que, tout comme les autres questions, cette question recevra une réponse à une date ultérieure, au cours de la session.

**M. Forrestall:** En invoquant également le Règlement, monsieur l'Orateur, puis-je rappeler au secrétaire parlementaire que j'ai déjà signalé une série de questions inscrites au *Feuilleton* en date du 28 février étaient restées sans réponse, en particulier la question n° 220 qui demande pour quelle raison il n'y a eu aucune vérification des comptes de la Commission d'assurance-chômage dans le rapport de l'Auditeur général. Peut-être le secrétaire parlementaire pourrait-il prendre note de ma question et répondre demain si nous sommes ici.

**M. Foster:** Je serais heureux d'étudier la question soulevée par le député. Je remarque que 54 p. 100 de toutes les questions inscrites au *Feuilleton* ont obtenu une réponse au cours de la présente session.

**Une voix:** C'est tout?

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

**M. Maurice B. Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.